



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DORDOGNE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 25 - MAI 2013**

# SOMMAIRE

## **Administration territoriale de la Dordogne**

### **Préfecture**

Arrêté N °2013142-0002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité sud- ouest, chargé du secrétariat général pour l'administration de la police du sud- ouest. ....	1
--	---

## **Administration territoriale de la Gironde**

### **Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine et de la Gironde (DRFIP)**

Arrêté N °2013115-0002 - Arrêté portant fermeture définitive d'un débit de tabac.....	3
---	---





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DORDOGNE

Préfecture

Direction des moyens interministériels  
Bureau des mutualisations

2013142-0002

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone de défense et de sécurité sud-ouest, chargé du secrétariat général pour l'administration de la police du sud-ouest**

Le Préfet de Dordogne  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la défense (partie réglementaire) ;  
**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
**Vu** la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;  
**Vu** le décret n° 2000-800 du 24 août 2000 modifié relatif aux adjoints de sécurité recrutés en application de l'article 36 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;  
**Vu** le décret n°2002-916 du 30 mai 2002 modifié, relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police, et notamment son article 6 ;  
**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;  
**Vu** le décret du 8 décembre 2011 nommant Monsieur Hubert WEIGEL préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Aquitaine, préfet de zone de défense et de sécurité sud-ouest, préfet de la Gironde ;  
**Vu** le décret du 16 juin 2011 nommant M. Jacques BILLANT, Préfet de la Dordogne ;  
**Vu** la décision ministérielle du 27 novembre 2003 nommant Monsieur Bruno CLÉMENCE, commissaire divisionnaire, secrétaire général adjoint pour l'administration de la police du sud-ouest ;  
**Vu** l'arrêté interministériel du 24 août 2000 fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ;  
**Vu** l'arrêté ministériel du 24 août 2000 fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité ;  
**Vu** les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel du secrétariat général pour l'administration de la police du sud-ouest ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Hubert WEIGEL, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Aquitaine, préfet de zone de défense et de sécurité sud-ouest, préfet de la Gironde, à l'effet de signer, au nom de Monsieur Jacques BILLANT, préfet du département de la Dordogne, tous les actes relatifs aux adjoints de sécurité, à l'exclusion de ceux concernant l'organisation de la commission de sélection, l'agrément de la liste des candidats retenus et les sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hubert WEIGEL, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Monsieur Bruno CLÉMENCE, secrétaire général adjoint pour l'administration de la police du sud-ouest.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno CLÉMENCE, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Madame Claudette JAY, directrice des ressources humaines.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudette JAY, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Madame Béatrice CHEVALIER, directrice adjointe des ressources humaines.

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice CHEVALIER, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Monsieur Arnaud COMBABESSOU, chef du bureau du recrutement, uniquement pour les correspondances courantes.

**Article 6** : L'arrêté préfectoral n°120240 du 9 mars 2012 portant délégation de signature à Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone de défense et de sécurité sud-ouest, chargé du secrétariat général pour l'administration de la police du sud-ouest, est abrogé.

**Article 7** : Le Secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne.

Fait à Périgueux, le **22 MAI 2013**

Le Préfet,

  
**Jacques BILLANT**

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX**

**DECISION DE FERMETURE DEFINITIVE D'UN DEBIT DE TABAC**

L'administrateur supérieur des douanes et droits indirects, directeur régional à Bordeaux

Vu l'article 568 du code général des impôts,

Vu le décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés et ses articles 8 et 37,

Vu la délégation de signature du 1er janvier 2011 concernant le décret susvisé.

Considérant la cessation d'activité sans présentation de successeur de Monsieur Olivier DESTANDAU à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

DECIDE

la fermeture définitive du débit de tabac n°2400278D sis le bourg, 24620 PEYZAC  
LE MOUSTIER

Fait à Bordeaux le 25 avril 2013

P/L'administrateur supérieur des douanes

directeur régional à Bordeaux

le chef du PAE par intérim

signé Didier BOURCEAU

